



INFO MILLE-ISLES

DECEMBRE 2008

Les élus et les employés municipaux profitent de l'occasion pour vous offrir leurs meilleurs vœux pour cette période de réjouissance. Qu'elle soit une source d'énergie nouvelle.

*Joyeux Noël
et Bonne Année !*



Cette année, votre comité des loisirs en collaboration avec la municipalité, organise une Fête pour le nouvel an le 31 décembre 2008 à 20 h. Surveillez votre courrier afin de connaître tous les détails.

Il va y avoir beaucoup de circulation durant le temps des fêtes soyez prudents lors de vos déplacements



À SURVEILLER :
FÊTE DU NOUVEL AN
31 décembre 2008

Publié le 17 décembre 2008

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, le maire doit présenter son rapport sur la situation financière de la municipalité. En conséquence, c'est avec grand plaisir que je transmets aujourd'hui les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états et les indications préliminaires sur les résultats d'exploitation pour l'exercice de 2008.

1. ÉTATS FINANCIERS 2007 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		200 824
Débiteurs		285 358
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles		1 947 487
Propriétés destinées à la revente		21 755
Autres actifs non financiers		17 588
TOTAL DE L'ACTIF		2 473 012
PASSIF		
Créditeurs et frais courus		337 008
Revenus reportés		17 349
Dette à long terme		485 281
AVOIR DES CONTRIBUABLES		
Surplus (déficit) accumulé		111 079
Réserves financières et fonds réservés		42 599
Montants à pourvoir dans le futur		(4 265)
Investissement net dans les ÉALT		1 533 961
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES CONTRIBUABLES		2 473 012

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2007 et les états des activités financières de fonctionnement et d'investissement et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Municipalité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de ses activités financières de fonctionnement et d'investissement et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Vérificateur externe : *Dominique Toupin C.A., Amyot et Gélinas SENC, Lachute*

2. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001), prévoit que le maire doit inclure dans son rapport les rémunérations des membres du conseil :

FONCTION	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	13 200.00 \$	6 600.00 \$	19 800.00 \$
Maire (MRC)	2 540.20 \$	1 270.21 \$	3 810.41 \$
Conseillers	4 400.04 \$	2 199.96 \$	6 600.00 \$

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

3. LISTE DES CONTRATS

Toujours en vertu de l'article 955, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de **2 000 \$** conclus au cours de la période du 15 octobre 2007 au 15 octobre 2008, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse **25 000 \$**. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. En voici donc le résumé :

Fournisseur	Nature des travaux	Coût des travaux
Régie Intercommunale	Cueillette et transport des matières résiduelles Enfouissement	147 664.44 \$
MRC d'Argenteuil	Rôle d'évaluation – Mise à jour du rôle – Équilibrage Directeur incendie par intérim	170 719.66 \$
E & T Kirkpatrick Excavation inc.	Parc Hammond Ponceaux et travaux routiers chemin Benny Garage	26 550.35 \$ 3 685.14 \$ 3 358.15 \$
David Riddel Excavation	Travaux de nivelage Travaux chemin Tamaracouta, retenue de 5% Travaux au Parc Hammond et chemin Tamaracouta	10 737.21 \$ 4 736.68 \$ 10 536.32 \$
Techno Feu	Réparation, location de camion et test (camion incendie)	52 574.37 \$
T & W Seale inc.	Déneigement et travaux d'entretien de chemin	312 531.25 \$
Ent. Guy Desjardins inc.	Travaux de réfections majeures de chaussées, divers chemins	174 199.92 \$
Sûreté du Québec	Protection policière	148 735.00 \$

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE 2008

L'activité travaux publics respecte assez bien le plan quinquennal d'amélioration de chemins, adopté pour permettre la réalisation, dans un échéancier raisonnable, de travaux majeurs dans nos chemins municipaux. Une subvention, sur recommandation de notre député, M. David Whissel, au montant de **22 000 \$**, a contribué au paiement des travaux d'amélioration des chemins. Des travaux de réfection ont été effectués sur une partie du chemin du lac Robert de l'ordre de **65 045 \$**, à la Côte St-Joseph pour **68 621 \$**, chemin Kilpatrick **19 606 \$** ainsi qu'au chemin Scraire pour la somme de **2 504 \$**. Plus de **85 000 \$** ont été investis pour la réparation et la remise en état de diverses voies de circulation.

Comme annoncé à pareille date l'an dernier, la restructuration suit son cours et demande des efforts et de la compréhension de la part de tous. L'amélioration du parc informatique de la municipalité et l'ajout de modules reliés à la gestion municipale permettront l'établissement de normes et de suivis au niveau des services offerts aux contribuables de la municipalité. L'année 2009 sera réservée à la finalité de ce dossier de restructuration.

Les revenus de l'année 2008 dépasseront ceux budgétés, les transactions de ventes immobilières ont générés des revenus, en droits sur mutations immobilières, qui dépassent largement les prévisions. Il est certain qu'actuellement la santé financière de la municipalité s'est redressée.

Avec le dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation pour les années 2009-2010-2011, nous constatons une augmentation moyenne des valeurs foncières de 47 %. Cette augmentation est due à la fluctuation du marché de l'immobilier. La valeur foncière servant à la taxation 2009 s'élève à **195 599 200** en valeur imposable comparativement à **118 933 600** pour l'année 2008. Toutefois, la construction résidentielle demeure un moteur important de cette croissance, puisque nous comptons soixante-deux (62) permis pour nouvelles résidences, 8 (huit) pour garages détachés, 1 (un) pour bâtiment agricole, 9 (neuf) pour bâtiments accessoires et 31 (trente-et-un) permis d'amélioration d'immeubles existants (ajouts de valeurs imposables de plus de 20 000 000 \$ déclarés lors de la demande de permis et avant évaluation par les professionnels).

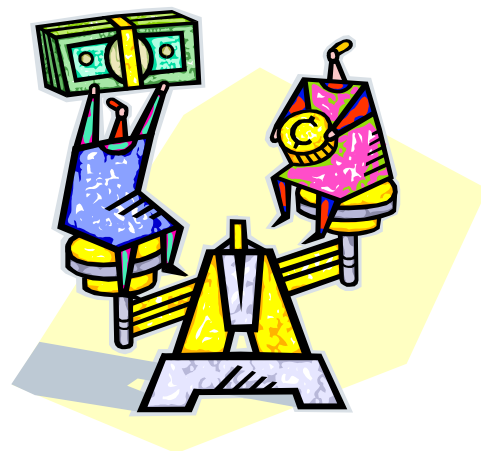
Vos élus débiteront prochainement l'étude et la préparation du budget 2009. Avec l'augmentation des valeurs foncières, ils travailleront à maintenir le taux de la taxe foncière à un niveau acceptable. Nous tenterons, avec les revenus budgétés, d'améliorer l'état des chemins, de continuer le développement des infrastructures de plein air, d'assurer la continuité à l'administration municipale tout en améliorant le service à la clientèle par l'ajout de nouveaux outils de consultations ainsi que de répondre aux demandes prioritaires que ce soit en voirie, urbanisme, administration, sécurité incendie, loisirs, etc.

BUDGET 2009

	BUDGET 2008	BUDGET 2009
REVENUS		
TAXATION	1 468 310 \$	1 777 885 \$
RECETTES	605 887 \$	493 012 \$
AFFECTATIONS	177 194 \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	2 251 390 \$	2 270 897 \$
DEPENSES		
ADMINISTRATION	480 727 \$	477 583 \$
SECURITE PUBLIQUE	366 037 \$	367 969 \$
TRANSPORT	533 192 \$	606 031 \$
HYGIENE DU MILIEU	156 942 \$	185 495 \$
URBANISME ET DEVELOPPEMENT	96 065 \$	150 797 \$
LOISIRS ET CULTURE	76 356 \$	147 017 \$
SERVICE DE DETTES	91 941 \$	104 806 \$
IMMOBILISATIONS	450 130 \$	539 400 \$
TOTAL DES DEPENSES	2 251 390 \$	2 579 097 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	- \$	(308 200) \$
AFFECTATIONS	- \$	308 200 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	- \$	- \$

« Les affectations de **308 200 \$** s'expliquent par une affectation du surplus accumulé non affecté équivalente à **265 000 \$** ainsi qu'une affectation au fonds de roulement de l'ordre de **43 200 \$**. Ces affectations contribuent à diminuer l'apport des contribuables aux investissements prévus pour l'année 2009. »

Le taux de taxes est arrondi au millième de cents près.



BUDGET 2009

Organisme Mille-Isles Code géographique 76030

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS À DES FINS FISCALES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

Revenus			
Taxes	1		
Quotes-parts	2		
Transferts	4		
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	4		
Autres	5		
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	6		
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	7		
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduite)</i>			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	8	(43 200)
Sécurité publique	9	(31 200)
Transport	10	(465 000)
Hygiène du milieu	11	()
Santé et bien-être	12	()
Aménagement, urbanisme et développement	13	()
Loisirs et culture	14	()
Réseau d'électricité	15	()
	16	(539 400)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	17		
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans les entreprises municipales			
Émission ou acquisition	18		
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	19		
	29		
Affectations			
Activités de fonctionnement	20		231 200
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	21		265 000
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	22		43 200
	23		539 400
	24		0
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	25		0

BUDGET TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Immobilisation	2009	2010	2011	TOTAL
TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	43 200 \$	40 000 \$	0 \$	83 200 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	31 200 \$	512 100 \$	25 200 \$	568 500 \$
TOTAL TRANSPORT	465 000 \$	300 000 \$	375 000 \$	1 140 000 \$
TOTAL LOISIR ET CULTURE	0 \$	60 000 \$	50 000 \$	110 000 \$
GRAND TOTAL	539 400 \$	912 100 \$	450 200 \$	1 901 700 \$

BUDGET 2009

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2008-12

Budget de l'exercice fiscal 2009 et de la taxation

ARTICLE 2

Il est imposé et sera prélevé une taxe foncière générale basée sur la **valeur foncière des immeubles imposables** au montant de soixante-quatorze cents et quarante centième du cent dollars d'évaluation (**0,7440 \$**), qui pour fin de compréhension est élatée de la façon suivante :

- a) Taxes pour services municipaux (générale) 0,5535 \$ / 100 \$
- b) Sûreté du Québec 0,0868 \$ / 100 \$
- c) Quotes-parts de la MRC d'Argenteuil et évaluation 0,0858 \$ / 100 \$
- d) Règlement d'emprunt 207 (hôtel de ville) 0,0042 \$ / 100 \$
- e) Règlement d'emprunt 216 (2^e camion incendie) 0,0136 \$ / 100 \$

ARTICLE 3

Il est imposé et sera prélevé une taxe spéciale pour éclairage public du secteur du Lac Massie assujetti aux règlements numéros **125 et 173** au taux de **24,78 \$ par unité**.

ARTICLE 4

Il est imposé et sera prélevé une taxe spéciale pour éclairage public du secteur du chemin Spinney assujetti au règlement numéro **129** au taux de **18,21 \$ par unité**.

ARTICLE 5

5.1 Afin de pourvoir à 50% du paiement, en capital et intérêts, des échéances du règlement numéro **193** pour l'année 2008, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale au taux de **5,1297 \$ le mètre**, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue du secteur **S-2** desservi, et cette taxe est répartie suivant **l'étendue en front** de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.2 Afin de pourvoir à 50% du paiement, en capital et intérêts, des échéances du règlement numéro **193** pour l'année 2008, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale au taux de **0,0523 \$ le mètre carré**, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue du secteur **S-2** desservi et cette taxe est répartie suivant la superficie de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Afin de pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances du règlement numéro 192 pour l'année 2008, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, une taxe spéciale au taux de 0,1241 \$ le mètre carré sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue du secteur S-1 desservi et cette taxe est répartie suivant la superficie de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

7.1 Afin de pourvoir à 50% du paiement, en capital et intérêts, des échéances du règlement numéro 2004-05, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2008, une taxe spéciale au taux de 387,71 \$ l'unité, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure du chemin Terrasses-Gagné desservi, et cette taxe est répartie par unité de logement telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

7.2 Afin de pourvoir à 50% du paiement, en capital et intérêts, des échéances du règlement numéro 2004-05, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2008, une taxe spéciale au taux de 13,51 \$ le mètre, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure du chemin Terrasses-Gagné desservi et cette taxe est répartie au frontage de ces immeubles tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

En vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une compensation pour services municipaux de soixante cents du cent dollars d'évaluation (0,60 \$/100 \$) est imposée aux propriétaires des immeubles visés à l'article 204 de cette même.

ARTICLE 9

Il est imposé et sera prélevé une tarification pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables comme suit :

- a) matières résiduelles au taux de **133,23 \$** par unité de logement ;
- b) matières recyclable au taux de **78,28 \$** par unité de logement.

PERSONNEL DEMANDÉ

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de surveillants de patinoires et de glissade extérieures à temps partiel.

Responsabilités

Les surveillants assurent la sécurité des utilisateurs et le bon fonctionnement des activités libres. Ils maintiennent un contact étroit avec le Service du sport et du plein air et produisent un rapport hebdomadaire d'activités.

Exigences :

- Avoir 17 ans ou plus;
- Formation en premiers soins (atout);
- Sens des responsabilités, autonomie, jugement et bonne communication verbale;
- Disponibilité le soir et/ou la fin de semaine.

Durée : Décembre 2008 à mars 2009 (selon les conditions climatiques).

Salaire : 9,50 \$/heure

Commentaires

Toute personne intéressée doit faire parvenir son cv. en prenant soin de préciser clairement le(s) poste(s) convoité(s), d'indiquer ses disponibilités et le numéro de concours (2008-11-224), au plus tard le 21 novembre 2008, à l'adresse suivante : cduhamel@mille-isles.ca

La Municipalité de Mille-Isles souscrit aux principes d'égalité en emploi. Bienvenue à toutes les candidatures. Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse.

Responsable

Claude Duhamel
 Coordonnateur des Loisirs
 Municipalité de Mille-Isles
 Tel.:450-438-2958
 Fax.:450-438-6157
cduhamel@mille-isles.ca

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de pompiers (ères) à temps partiel.

Résumé des principales fonctions :

- ⇒ Sous la supervision du directeur et des officiers du service de sécurité incendie, les candidats (es) devront notamment :
- ⇒ Lutter contre les incendies, effectuer les sauvetages et assister les citoyens dans toutes situations d'urgence incendie ou autres;
- ⇒ Appliquer les différents programmes de prévention et participer à l'éducation du public;
- ⇒ Participer à l'entretien de la caserne et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions.

Qualifications et exigences :

- ⇒ Avoir accès à un véhicule pour se rendre à la caserne ou sur les lieux de certains sinistres lors d'appel d'urgence;
- ⇒ Détenir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans la première année de l'embauche;
- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires et une formation de pompier 1 reconnue par l'École Nationale des Pompiers du Québec ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par la loi;
- ⇒ Être en bonne forme physique;
- ⇒ Avoir des aptitudes pour travailler en équipe;
- ⇒ Avoir un sens des responsabilités;
- ⇒ Avoir une grande disponibilité.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae selon une des façons suivantes :

Par la poste à l'adresse suivante :

Offre d'emploi pompiers (ères)
 Municipalité de Mille-Isles
 1262, chemin de Mille-isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0

Par courriel :

cduhamel@mille-isles.ca

Par télécopieur :

450-438-6157 avec la mention "Offre d'emploi Pompiers (ères)"

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE



J'aimerais vous préciser les devoirs de la municipalité en ce qui a trait au déneigement des chemins municipaux. Lors d'une tempête de neige la municipalité ou ses représentants (entrepreneurs) doit le plus rapidement possible enlever la neige des chemins afin d'assurer la circulation sur tout le réseau municipal. Dans les circonstances il est normal que certaines parties des chemins points ne soient pas complètement déneigées, il en va de la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

Par la suite lorsque la tempête se calme la municipalité ou ses représentants (entrepreneurs) revient dans ces endroits afin de compléter le travail de déneigement. Par conséquent, il est normal que dans le cas de tempête de neige que certaines parties des chemins ne soient pas déneigées complètement dès le départ. Une fois les travaux urgents exécutés, la municipalité ou ses représentants (entrepreneurs) va compléter les travaux afin de libérer toutes les parties des emprises nécessaires pour assurer le passage normal (sans restriction) sur l'ensemble de l'emprise des chemins.

Les citoyens doivent donc faire preuve de compréhension lors de chute de neige importante et laisser le temps nécessaire pour faire les travaux en tenant compte des besoins de l'ensemble de la population d'abord et par la suite de ceux de chacun des citoyens individuellement .

De plus, il semble nécessaire de vous redonner l'information concernant le stationnement de nuit. Vous devez savoir qu'il est interdit de stationner votre véhicule en bordure des chemins publics du 15 octobre au 15 avril de chaque année. Le règlement 85 de la municipalité indique clairement que la municipalité et les entrepreneurs en déneigement ne sont pas responsables des dommages causés aux véhicules stationnés illégalement et que ceux-ci seront remorqués aux frais des propriétaires.



Bien à vous
 Michel Morin urb
 Inspecteur municipal



SÉCURITÉ PUBLIQUE



BULLETIN D'INFORMATION

L'année scolaire est maintenant bien débutée et la Sûreté du Québec aimerait rappeler quelques consignes de sécurité à suivre en ce qui a trait à la circulation des enfants autour de l'école.

L'équation de la sécurité

Enseignez à votre enfant à se poser les trois questions suivantes lorsque sa sécurité est en cause, ceci en toute circonstance

1. **Ai-je une bonne impression ?** (écouter son système d'alarme)
2. **Mes parents sauront-ils où je me trouve ?** (demander la permission)
3. **Est-ce que je pourrai obtenir de l'aide en cas de besoin ?** (système de copains)

S'il répond non à n'importe laquelle de ces trois questions, il doit alors dire : « NON ! » et en discuter avec vous. Un seul non = N'y va pas !

À l'école

- ➔ Assurez-vous que le service de garde enregistre les présences chaque jour et que l'on vous avisera immédiatement de toute absence;
- ➔ Identifiez les effets personnels de votre enfant à l'aide d'un symbole à l'extérieur de l'article. Écrivez son nom seulement à l'intérieur. Un enfant aura plus tendance à faire confiance à une personne qui l'interpelle par son nom.

Si votre enfant se rend à l'école à pied

- ➔ Établissez avec votre enfant un itinéraire sécuritaire pour se rendre à l'école et en revenir, et encouragez-le à toujours marcher avec un ami.

Après l'école

- ➔ Votre enfant doit toujours savoir qui ira le chercher;
- ➔ Prévoyez des solutions alternatives en cas d'imprévu. Choisissez un mot de passe que vous serez les seuls à connaître. Votre enfant devra toujours demander ce mot de passe avant de partir avec une personne qui dit avoir été envoyée à votre place.

Il est essentiel que toute situation à risque nous soit communiquée sans délai. Vous pouvez le faire en composant le 9-1-1 ou le 310-4141.

Source : Réseau enfants retour : <http://www.enfant-retourquebec.ca/>



BÉNÉVOLES POUR LES MESURES D'URGENCES

Liste des bénévoles pour les mesures d'urgences :
 Vous désirez apporter votre aide en cas de besoin, envoyez-nous vos nom, adresse, no. de téléphone, adresse courriel et votre domaine d'expertise à
cduhamel@mille-isles.ca ou 450-438-2958

PLACE AUX CITOYENS

(Petites annonces)

TAI CHI CHUAN et QI GONG à MILLE-ISLES



Le tai chi chuan est une activité physique représentant un enchaînement de mouvements de combat stylisés, exécutés très lentement. Une forte impression de calme émane de ces mouvements. Le bas du corps solidement ancré au sol, le haut devient léger comme l'air. Une force interne se manifeste dans l'harmonie des mouvements et la sérénité de l'exécutant. LA source de cette harmonie est le Tientien, centre de l'énergie vitale : le Chi. La mobilisation du Chi est le but premier de notre École (Art du chi-École de la Voie intérieure). C'est l'utilisation de cette énergie qui rend le tai chi chuan unique. Il libère les articulations, développe une respiration profonde et facilite une relaxation musculaire et nerveuse. Toutes les fonctions vitales sont stimulées en douceur et sans effort.

Enseignante : Andrée Piché, résidente de Mille-Isles, pratique le tai chi chuan et le qi gong depuis 18 ans. Affiliée à l'École de la Voie intérieure (L'Art du chi), une école internationale, elle fut officiellement reconnue enseignante en 1997 après un entraînement intensif.

Cours offerts cet hiver:

Les cours de tous les niveaux durent 10 semaines

Mardi, cours pour élèves avancés (forme des 108). Début 13 janvier

Jeudi, cours pour débutants commençant le 15 janvier. Cours de tai chi chuan à 18h30, cours de qi gong à 20 heures

Inscription et information :

Andrée Piché 450-432-7392



PIERRE ARRANGE-TOUT

Rien n'est trop petit, ni trop grand !

- Réparations à domicile de tout genre
- Électroménagers
- Plomberie, Électricité & Menuiserie
- Rénovation mineure
- Tireur de joint
- Céramique
- Ventilation
- Revêtement de plancher
- Aide aménagement intérieure (installation stores, tablettes, etc.)
- Revêtement extérieur
- Installation et réparation de porte, porte de garage & fenêtre
- Aide au déménagement
- Mécanique automobile générale
- Mécanique moteur 2 & 4 temps

Travail de qualité supérieure, à bon prix



Pierre Tessier
(514) 814-0114
3, chemin Angers
Mille-Isles, J0R 1A0





La Méthode de Libération des Cuirasses® (MLC®)

Une approche globale du corps par le mouvement d'éveil corporel

Une rencontre avec soi par le corps

La Méthode de Libération des Cuirasses est une approche corporelle créée par Marie Lise Labonté qui permet de libérer les tensions physiques et psychiques nommées cuirasses. Les cuirasses sont comme des armures, des protections physiques et psychiques qui se sont installées de façon inconsciente au cours des années, au plus profond de notre corps.

Ces protections sont utiles mais, à la longue, elles nous enferment en créant des blocages, des malaises et des maladies. Elles nous limitent aussi dans l'expression de ce que nous sommes puisqu'elles nous empêchent souvent d'exprimer nos émotions et nos pensées.

La démarche consiste à expérimenter différents mouvements effectués en lenteur et en douceur en étant à l'écoute des sensations, des pensées, des images et des émotions qui se présentent.

Les bienfaits de la Méthode

Par la pratique régulière de la MLC® vous pourrez expérimenter les effets suivants :

- ☛ réduction de la douleur articulaire et musculaire
- ☛ développement de la souplesse et du tonus musculaire
- ☛ plus grande conscience du corps
- ☛ amélioration de la respiration
- ☛ augmentation de l'estime de soi, de la confiance en soi et de la capacité à s'exprimer
- ☛ meilleure gestion du stress
- ☛ transformation de la relation que nous avons avec notre corps, nos émotions, nous-mêmes et les autres

À L'AUTRE VERSANT, Centre de ressourcement, 180 TAMARACOUTA, MILLE-ISLES

Conférence démonstration gratuite : Jeudi le 15 janvier 2009 à 19h00 – Réservation obligatoire -

Cours hebdomadaires de MLC® :

Session hiver 2009, 10 semaines débutant le Jeudi 22 janvier à 19h30

Pour information et inscription :

Odette Côté, praticienne MLC® : 450 227-4499 odettecotemlc@sympatico.ca

Samedi ou dimanche «Just'Art et nature pour jeunes artistes»

Ateliers artistiques pour les jeunes artistes de 5 à 16ans offerts dans un magnifique atelier d'artiste à Mille-Isles entouré d'un beau terrain de jeu naturel de 4 saisons. Offerts les samedi ou les dimanche de 9h à 16h. (Cette demande vient de la parts des enfants de faire des ateliers d'une journée complète après avoir fait un camp d'art cet été de une semaine.) Les enfants passionnées des arts adores faire les projets artistique que nous faisons ici et aussi d'être dirigé par un artiste professionnelle.

Un minimum de cinq participants son nécessaire pour ouvrir l'atelier.

Prix : \$50 par atelier, inclus les matériaux artistiques et les outils utilises et vous devez payer l'atelier en avance.

«Ateliers et dates»

Les nouvelles dates pour après Noël seront annoncé bientôt!

Les ateliers sont à chaque 2 ou 3 semaines intervalles.

Pour avoir les informations communiquer avec moi Sylvie Reis au (450)438-5557 ou envoyer moi votre courriel à sylvielartiste@hotmail.com

Je fais aussi ateliers artistiques pour des fêtes d'anniversaires, atelier pour parents et enfants....

Cours de poterie pour adultes (depuis 1994)

Façonner et sculpter l'argile à votre rythme. Découvrez vos talents et développé votre styles. Inventez et créer ce que vous voulez faire.

Toutes les lundi: Le matin de 9h à midi, En après midi de 13h30 à 16h30, En soirée de 19h à 22h

Coût : \$30/3heures pour chaque visite (\$5 pour chaque heure additionnelle)

INCLUS : Les couleurs : glaçures, sous glaçures commerciales; engobes et jus d'oxydes sont inclus pour les pièces faites dans. **La cuisson des pièces fabriquer sur place est inclus. Outils de potier sont disponibles. L'argile (pas inclus) peut être acheté à l'atelier.

Projets : Beaucoup de projets originaux et créatifs se font à l'atelier. Sculptures, vaisselles, verres, bols, passoires, coffres, pichets, urnes, tuiles, lampes, horloges, cache pots, chandeliers, ...Toutes projets sont individuels et personnaliser.

ATELIER JUST'ART REIS @ #630 Tamaracouta, Mille-Isles, J0R 1A0

SYLVIE REIS Artiste multidisciplinaire

Résidence (450)438-5557, cell (514)941-7347, sylvielartiste@hotmail.com **Joyeux Noël et Bonne Année!**

Vos élus municipaux

Carson Collins, maire
maire.mille.isles@sympatico.ca

André Durocher, siège no 1

Ilene Geringer, siège no 2

Denise Brabant, siège no 3

Willis Black, siège no 4

Ronald Lescarbeau, siège no 5

George Dawson, siège no 6

Services municipaux

Michel Morin : Inspecteur municipal
mmorin@mille-isles.ca Voirie municipale
Émission des permis

Marc Auclair : Contremaître voirie
mauclair@mille-isles.ca municipale

Alain Charbonneau Directeur service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca

Claude Duhamel : Loisirs municipaux
cduhamel@mille-isles.ca Info Mille-Isles
Pompier volontaire

Chrystine Slight : Secrétaire réceptionniste
cslight@mille-isles.ca Taxation

Nathalie Paquette : Coordinatrice comptabilité
npaquette@mille-isles.ca

Johanne Ringuette : Directrice générale
dg@mille-isles.ca



Pour nous joindre :
1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) J0R 1A0
info@mille-isles.ca

☎ 450.438-2958 📠 450.438.6157
Site web : www.mille-isles.ca

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi
De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi de 8 h à 13 h

**Lors des jours fériés suivants,
les services municipaux sont interrompus :**

Jour de l'an
2 janvier
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Journée nationale des patriotes
Fête nationale du Québec
Fête du Canada
Fête du travail
Action de Grâces
24 décembre
Noël
26 décembre
31 décembre

PARUTION DE L'INFO MILLE-ISLES

**Veillez noter que l'Info Mille-Isles paraîtra 4 fois
par année à compter de septembre 2008.**

Pour être publié, vous devez nous faire parvenir votre texte
corrigé et dont la mise en page est faite.
Le tout en version française et anglaise.

Pour l'édition de :

Septembre : avant le 15 août
Décembre : avant le 10 novembre
Mars : avant le 15 février
Juin : avant le 15 mai

De plus, le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 22 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.

Nous serons heureux de vous accueillir à compter du 5 janvier 2009